

Synthèse

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2026

Dernier conseil de la mandature

Avant d'ouvrir la réunion, le maire, Jean Mangion a tenu à saluer toute son équipe et en particulier, celles et ceux qui ne se représentaient pas :

- Audrey Allemand
- Christiane Boyer
- Séverine Ganga
- Jacques Jodar
- Hélène Martin
- Inès Prieur de la Comble
- Augustin Teyssier

Il les a chaleureusement remerciés de leur investissement, de leur fidélité et de tout le travail accompli.

Le Conseil municipal s'est ouvert par l'adoption du compte-rendu du Conseil du 10 décembre et s'est poursuivi par l'examen de deux décisions concernant le renouvellement de la convention avec la SPA de Salon de Provence pour la fourrière animale et les services annexes, le renouvellement du contrat de maintenance des panneaux lumineux, l'acceptation de l'indemnité relative aux dommages sur un véhicule de police à la suite de la tempête du 28 janvier 2025, et la conclusion d'un contrat de prestation de service avec la Fédération Départementale de Familles Rurales pour la surveillance et l'animation de la pause méridienne aux écoles.

L'ensemble des délibérations a été approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Le Conseil approuve la modification de la délibération du 31 mars 2025 concernant les garanties financières à Famille Provence pour corriger une terminologie juridique, remplaçant "contrat de prêt" par "lettre de prêt".
- Un mandat est donné au Centre de gestion des Bouches-du-Rhône (CDG 13) pour lancer une procédure de mise en concurrence pour un contrat groupe d'assurance statutaire du personnel. Le contrat de 4 ans débutera en 2027.

FINANCES

- Le Conseil approuve la demande de subvention au Conseil départemental des Bouches du Rhône pour la création d'un éclairage public au stade Honoré Tardieu-Fernand Vossier afin de permettre son utilisation en soirée. Un co-financement à 80% est espéré.
- Dans le cadre des travaux de proximité, le Conseil sollicite une subvention du Conseil départemental des Bouches du Rhône pour la réhabilitation de deux ponts (pont de Notre-Dame-du-Château et pont du Gaillet de cabanes), la mise en conformité des équipements du stade Joseph-Véran, le remplacement de la sirène d'alerte de la commune.
- Le Conseil valide les tarifs pour les marchés nocturnes des jeudis de juillet, identiques à l'année précédente, à savoir 4 € le mètre linéaire et 5 € pour le forfait électricité.

INTERCOMMUNALITÉ

- Le Conseil approuve les travaux supplémentaires pour la construction d'une dalle de répartition en béton afin de supporter l'ouvrage de régulation et prévenir les inondations en provenance du Vigueirat.
- La modification des statuts du SIVU Relais Petite Enfance pour intégrer les communes d'Eyragues et de Maillane est adoptée.
- Territoire d'Énergie (anciennement Smed)-TE13 doit faire évoluer ses statuts pour y intégrer de nouvelles compétences en matière d'énergies renouvelables et de services numériques. Les élus adoptent la délibération.

RESSOURCES HUMAINES

- Le Conseil approuve la création du grade d'adjoint principal du patrimoine de première classe pour le recrutement de la nouvelle bibliothécaire, Nadège Suppo, ainsi qu'un emploi d'adjoint administratif à 50% pour assurer la facturation de la Commune.

MOTIONS

- Le Conseil adopte la motion de soutien initiée par l'Association des Maires de France (AMF) s'opposant à la baisse continue de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- Les élus affichent leur soutien aux agriculteurs du Pays d'Arles en signant une motion de soutien contre les conséquences de la signature du Mercosur.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil discute de la possibilité de réintégrer le jardin d'enfants et le city-parc dans le domaine privé de la Commune pour pouvoir instaurer une tarification différenciée entre résidents et non-résidents. Le débat porte sur les solutions techniques (tourniquet) et les défis d'accessibilité (poussettes, vélos). Le principe du projet est validé. Une étude sur les modalités techniques pour garantir l'accessibilité sera menée préalablement à toute mise en œuvre..
- Il est demandé au Conseil municipal un accord de principe sur la suppression d'un emplacement réservé situé le long de l'avenue de la République pour la réalisation d'une piste cyclable. Cet emplacement réservé s'avère 1) inadapté car passe en plein dans une habitation et 2) potentiellement sans objet si l'alternative d'un "chaussidou" (chaussée prioritaire aux cyclistes avec voie centrale banalisée) est choisie comme solution de ralentissement et de partage de la voie en lieu et place de la piste cyclable. Le Conseil donne un avis de principe favorable à la substitution d'un chaussidou sur cette portion et donc à la suppression de l'emplacement réservé. Une modification simplifiée du PLU visant à supprimer l'emplacement réservé sera engagée dans les meilleurs délais.
- À la suite d'une demande des associations, le besoin d'un kit de nettoyage efficace pour la salle Pierre-Emmanuel est soulevé. Les différentes options vont être étudiées pour l'achat de l'équipement le plus adapté et le plus pérenne.
- L'absence de passage protégé pour les enfants près de l'arrêt de bus de la "Malautière" est signalé. La faisabilité d'un passage protégé sera étudiée

Un membre du conseil soulève également le besoin de nettoyer les abords du chemin du Moulin brûlé pour des raisons de sécurité (visibilité et risque incendie). Les Services Techniques seront sollicités pour nettoyer le bord de route du chemin du Moulin brûlé.

La séance est levée.